



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 38419

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les récents évènements survenus à Trappes. En effet, dans la nuit du vendredi au samedi 20 juillet 2013, des affrontements ont éclaté entre émeutiers et forces de l'ordre suite à l'interpellation d'un homme s'étant violemment opposé au contrôle de son épouse qui portait le voile intégral. Le commissariat a ainsi été pris d'assaut, les fonctionnaires ont été caillassés, des aribus ont été détruits et des poubelles incendiées. Ces comportements inacceptables doivent être sévèrement condamnés et réprimés. L'État ne peut se permettre de laisser se propager l'irrespect et la violence envers les forces de l'ordre. Par ailleurs, la France ne peut, en aucun cas, se plier au communautarisme et se doit de rappeler que la loi s'applique à tous et de la même façon. La loi, l'ordre public et la laïcité ne peuvent ainsi être bafoués. À cet égard, on ne peut pas se limiter à condamner ces exactions, il convient d'élaborer une réponse précise et adaptée à ce type de provocations des valeurs républicaines. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La position constante du ministre de l'intérieur est claire : en matière de violences, de lutte contre la délinquance, de maintien de l'ordre, il n'y a pas de place pour le laxisme. Et le rôle des forces de l'ordre est, chaque fois que nécessaire, d'intervenir pour permettre ensuite à la justice de juger. Les attentes des Français en matière de sécurité sont en effet importantes et le Gouvernement en a fait une priorité. La protection de l'ordre public et la garantie de la sécurité de la population sont des missions essentielles de l'État, indispensables pour l'exercice des droits et des libertés et pour la cohésion sociale. Partout, dans les villes, dans les quartiers, dans les campagnes, la loi et les principes de la République doivent prévaloir. Il en est ainsi, notamment, du principe de laïcité, élément fondamental du pacte républicain. Les faits qui se sont déroulés à Trappes en juillet dernier sont particulièrement inadmissibles. La réaction de l'État a été ferme et immédiate. D'importantes forces de l'ordre ont été déployées sur le terrain et l'ordre a été rapidement rétabli dans la ville. Le rôle, essentiel, du maire et de l'ensemble des élus de Trappes doit également être salué. Face à une telle situation, tout amalgame doit être évité entre l'immense majorité des habitants de confession musulmane et ceux qui contestent ou combattent les lois et les principes de la République. De la même manière, si les enjeux de sécurité revêtent indiscutablement une importance particulière dans les quartiers populaires, car la délinquance et les incivilités auxquelles sont confrontés leurs habitants constituent une inégalité supplémentaire, et parce que ces territoires sont, plus que d'autres, frappés par certaines formes de délinquance, il doit être rappelé que l'immense majorité des habitants de ces quartiers rejette toute forme de délinquance. Dans les quartiers populaires comme ailleurs, priorité est donnée à la lutte contre les violences, les cambriolages, les trafics, les incivilités qui dégradent la vie quotidienne de la population. Cette action, conjuguant prévention et répression, s'appuie notamment sur des moyens accrus pour les forces de police et de gendarmerie et sur un partenariat resserré avec la justice et les autres acteurs, notamment dans le cadre des zones de sécurité prioritaire (ZSP), pour traiter les problèmes sur le fond et s'attaquer aux causes de la délinquance. Car si le respect de la loi est la première des priorités pour ces quartiers, cette situation appelle des réponses globales,

au-delà de la seule action policière et judiciaire. C'est le sens des actions engagées en faveur de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi. C'est le sens aussi de la nouvelle dynamique de la politique de la ville qui se met en place.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38419

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9875

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2428